

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2016

RÉNOVATION MODALITÉS INSCRIPTION SUR LISTES ÉLECTORALES - (N° 3336)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL22

présenté par

Mme Pochon, rapporteure et M. Warsmann, rapporteur

ARTICLE 2

À la fin de l'alinéa 10, substituer au mot :

« dématérialisée »

le mot :

« électronique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.